



FORMATION DE PRÉPARATION AU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI (CCPCT)

CONTEXTE :

L'arrêté du 06 avril 2017 définit le contenu et les modalités de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi. Même si la formation n'est pas obligatoire, elle quand même fortement recommandée pour avoir de meilleures chances de réussir l'examen.

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne souhaitant exercer la profession de conducteur de taxi.
Attention, pour la délivrance de la carte professionnelle après l'admission il faudra être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule taxi, Détenir une attestation de « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1), Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Être capable de réaliser des prestations de transport de personnes au moyen d'un véhicule léger.
Avoir des notions de gestion
Préparer l'examen théorique et l'examen pratique du CCPCT.

Agence de
Louhans :
Allée Pierre et
Marie Curie
ZA de L'Aupretin
71500 LOUHANS

Agence de Lons Le
Saunier :
330 rue du Levant
39000 LONS LE
SAUNIER



PRÉ-REQUIS :

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Être titulaire du permis B non affecté du délai probatoire.

DUREE : 140 pour la théorie, 8 heures pour le PSC1 et 35 heures pour la pratique.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques.
Pour la partie pratique, conduite en sous-groupe avec un véhicule équipé double commande et taximètre.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS : Epreuve théorique d'admissibilité et épreuve pratique d'admission organisé par la chambre des métiers et de l'artisanat du département.

Validation par un jury constitué d'un professionnel et/ou d'un examinateur de permis de conduire et/ou d'un représentant de la chambre des métiers.

FORMATEURS : Formateurs expérimentés et agréés conformément au cahier des charges.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : au sein du CFR 2 à Louhans ou à Lons-le-Saunier.

DÉLAIS D'ACCES :

Variable selon modalités de financement et disponibilités des sessions contacter le 03-85-75-01-32.

MODALITÉS D'ACCES :

Consultez la page contact et accès sur le site www.cfcf-benoit.com

ACCESSIBILITÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public. Nous contacter concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS : Sur devis.

Contactez le 03-85-75-01-32.

CONTENU DE LA FORMATION :

ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION

THEORIE

- Règlementation du transport public particulier de personnes
- Sécurité routière
- Gestion
- Français
- Anglais
- Connaissance du territoire et de la réglementation locale.

PRATIQUE :

- **Conduite et sécurité**
 - Conduite en sécurité et respect du code de la route
 - Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
 - Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages
- **Relation client :**
 - Présentation générale et attitudes du candidat
 - Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
 - Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation
- **Construction du parcours et accompagnement touristique**
 - Elaboration et suivi du parcours
 - Délivrance d'informations touristiques et pratiques
- **Facturation et paiement :**
 - Etablir le prix de la prestation
 - Facturer et procéder à l'encaissement
 - Utiliser les équipements spéciaux

EVALUATION DES ACQUIS ET SYNTHÈSE DU STAGE

Agrément 71 Louhans n° 2015-01

Agrément 39 Lons Le Saunier n° 1/2015